

RAPPORT DU JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL DE PASSAGE EN ENQUÊTEUR DE CATÉGORIE 1

Session 2020

Rédacteurs : Membres du jury

Ce millésime a connu de forts bouleversements dans son organisation du fait du contexte sanitaire et la mise en place du second confinement national à partir du 29 octobre 2020. Dans un premier temps, le calendrier initialement prévu (oraux les 9 et 10 novembre 2020) a été maintenu et les modalités adaptées en organisant des oraux par visioconférence (pour éviter des déplacements aux candidats). Une semaine avant leur tenue, les oraux ont été ajournés de part la mise en isolement de plusieurs des membres du jury, rendant délicat et périlleux un déroulement serein des épreuves.

Les épreuves orales se sont donc finalement déroulées en janvier 2021 avec un jury fortement renforcé en nombre. Les candidats se sont présentés dans l'établissement de l'Insee en région qu'ils avaient choisi, le jury était lui en présentiel dans les locaux de la direction générale.

Malgré le contexte, les épreuves se sont déroulées sereinement, qu'en soient remerciés la section concours, les membres du jury ainsi que les candidats.

1- Organisation et déroulement de l'examen

● La population éligible

35 candidats se sont inscrits à l'examen soit 20 de plus qu'en 2019. Ce millésime 2020 est une année à remarquer avec l'année 2018, ce sont en effet les deux seules années depuis la mise en place de cet examen où le nombre d'inscriptions augmente par rapport à l'année précédente. Ce résultat est à mettre en regard de la population éligible qui a, elle aussi, augmenté en raison de l'élargissement des conditions d'ancienneté permettant une inscription à l'examen, élargissement prévu dans la version de la circulaire en vigueur au 1^{er} janvier 2020 (cette version intègre la décision modificative n°2019_43786_DG75_C901 du 16 décembre 2019). Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2020, les enquêteurs en CDI peuvent prétendre à passer enquêteur de catégorie 1 par voie d'examen dès lors qu'ils ont 10 ans d'ancienneté (12 ans dans la précédente version de la circulaire). Cet élargissement permet en 2020 à 250 enquêteurs de pouvoir s'inscrire s'ils le souhaitent, pour environ 200 en 2019.

L'augmentation du nombre d'inscrits est sans doute également le fruit d'une large communication faite par les chefs de Dem auprès de leur réseau enquêteurs notamment pour favoriser les inscriptions lors de la précédente édition en 2019.

Si le nombre d'inscrits a augmenté en 2020, le taux d'inscription par établissement est très hétérogène : il est important de signaler l'absence de candidats dans 10 établissements sur 24 alors que dans d'autres régions, les inscriptions sont plus nombreuses. Un effort de communication sur la voie de promotion qu'offre cet examen est sans doute à poursuivre.

Sur les 35 candidats inscrits, 33 candidats se sont présentés à l'oral. Parmi eux 20 % avaient déjà tenté cet examen une année antérieure.

● Le calendrier des oraux :

Les oraux devaient se dérouler les 9 et 10 novembre. Dans un contexte de confinement national, les candidats ont été autorisés à passer l'oral dans l'établissement de leur choix, le jury devait être, quant à lui, réuni en présentiel à la direction générale. Au final, la session de novembre a été ajournée et repoussée aux 26, 27 et 28 janvier 2021, les conditions n'étaient en effet pas assez sûres pour garantir un déroulement normal des épreuves.

● La formation du jury :

Concernant le jury, il était initialement composé de 7 membres. L'ajournement de novembre a incité la section concours et examen à renforcer ce jury en le faisant passer à 12 membres, en mettant en place des trinômes d'examineurs au lieu de binômes et en étalant la période d'examen sur trois jours au lieu de deux. Ces dispositions avaient toutes pour objectif de faire en sorte que les oraux se déroulent même en cas d'absences de membres du jury.

Deux formations du jury ont donc eu lieu : une première formation en septembre 2020 qui concernait le premier groupe constitué pour les oraux de novembre 2020, et une formation des nouveaux membres du jury début janvier 2021.

Si le format de la première séance de formation était identique aux années précédentes, celui de janvier 2021 était sensiblement différent en raison de l'impossibilité à organiser une formation au format habituel dans les délais demandés (disponibilités du formateur, des membres du jury, des salles...)

Cette deuxième séance n'a concerné que les nouveaux membres du jury, un « ancien » a accepté d'y participer afin de partager avec les nouveaux son expérience des précédents oraux. Cette séance s'est donc déroulée sur une seule journée alors que la formation dure habituellement deux jours.

En termes de bilan, comme les années précédentes, la formation est jugée importante et indispensable car elle permet de constituer la cohésion du groupe, de partager une éthique commune et des objectifs de comportement que l'on veut bienveillant vis-à-vis des candidats.

Les nouveaux membres, réunis en formation début janvier 2021, se sont vite fédérés autour des objectifs du jury sans doute grâce à l'implication du « grand témoin » qui a volontiers fait part de son expérience. L'importance d'organiser le jury autour d'anciens et de nouveaux est ainsi confortée : les agents qui ont déjà participé à ces oraux partagent lors de la formation les écueils, des points de vigilance, les points d'organisation, les nouveaux membres reprennent quant à eux les fondamentaux et sollicitent les anciens sur des thèmes qui permettent à ces derniers de les revisiter.

● **Les supports de préparation de l'oral : la grille d'entretien et le dossier RAEP**

Comme défini par les textes en vigueur, l'examen consiste en un entretien de 25 minutes avec un jury (composé cette année de 3 personnes). Cet entretien est précédé d'une présentation de 5 minutes par le candidat. L'ensemble repose sur un dossier RAEP transmis par le candidat parallèlement à l'inscription. Le dossier RAEP sert donc de base à l'élaboration du questionnement, ce dernier pouvant être complété au moment de l'oral par des questions que le jury formulera après l'écoute de la présentation du candidat. Le dossier RAEP, s'il n'est pas noté, est par conséquent un élément important de cet examen.

Pour préparer l'entretien, le jury utilise une grille de questionnement élaborée et enrichie au fil des années (voir annexe 1).

Cette année, la grille de questionnement a été très légèrement modifiée. La présentation faite par le candidat de son parcours ainsi que les questions posées par le jury visent à percevoir les compétences actuelles du candidat, son aptitude à exercer les fonctions d'enquêteur de catégorie 1 et ses motivations. Le groupe des examinateurs a souhaité, par rapport aux coefficients de la grille utilisée pour l'examen 2019, augmenter d'un point l'importance accordée aux aptitudes et à minorer d'un point les critères liés à la motivation. De plus l'item « connaissance de l'Institut, de son rôle et de ses composantes » a été déplacé dans le sous-domaine « curiosité intellectuelle, attrait de la nouveauté » qui concerne les aptitudes du candidat à s'ouvrir largement sur l'institut, son organisation et ses projets.

Comme dit plus en amont, cette grille est utilisée comme support de préparation des questions qui seront posées au candidat. L'objectif pour le jury est donc de pouvoir vérifier les qualités du candidat au moyen de questions abordant l'ensemble des items de la grille.

● **La formation des candidats**

Deux séquences de formation sont proposées aux candidats : une préparation au dossier RAEP (durée 1 à 2 heures) et une préparation à l'entretien avec le jury (1 jour, soit 6 heures de formation). Les 2 séquences sont assurées par un prestataire externe.

● **Déroulement de l'examen**

Cette année si particulière a mobilisé les équipes en région qui ont dû mettre en place une organisation spécifique afin que les candidats puissent passer leur oral en visio-conférence. Ainsi, les équipements devaient être prêts en amont (salle nettoyée, aérée, visio connectée, conditions audio vérifiées...) afin que le candidat puisse commencer son épreuve à l'heure

prévue. Un agent a également été mobilisé pour rester à proximité de la salle afin de parer à tout incident de fonctionnement. Les oraux se sont déroulés sans incident notable, au prix du respect absolu de cette organisation.

Cette année également, la décision a été prise d'augmenter le nombre de membres du jury ce qui a permis de mettre en place des trinômes d'examineurs alors que les oraux précédents étaient assurés par des binômes. Afin de ne pas perturber les candidats par un nombre plus important de personnes lui faisant face, le jury s'est accordé à déterminer le rôle de chaque membre du trinôme et à informer le candidat de cette répartition des tâches. Ainsi le jury a consensuellement décidé de nommer un interrogateur principal (le pilote), un interrogateur secondaire (le copilote) et un observateur qui n'intervient pas lors de l'entretien mais est là pour prendre des notes et s'assurer que l'oral se déroule comme attendu. De l'avis de l'ensemble du jury ce fonctionnement est préférable à un fonctionnement en binôme car il permet aux interrogateurs de se concentrer plus complètement sur les échanges avec le candidat.

De plus la section concours a convenu d'étaler les épreuves sur trois jours au lieu de deux prévus initialement, ce qui a permis in fine d'organiser des journées moins denses et a été vivement apprécié des membres du jury. Après chaque journée a eu lieu un récapitulatif sur le déroulement de la journée permettant aux membres du jury d'échanger et de faire un point.

2- Principaux enseignements et conseils aux futurs candidats

33 des 35 enquêteurs inscrits se sont présentés à cet examen qui offrait 20 places. Parmi ces 33 candidats, 6 avaient déjà passé cet examen et 4 d'entre eux ont été admis ce qui confirme le constat des années précédentes quant à l'intérêt qu'ont les candidats à persévérer dans leurs tentatives.

Les notes obtenues par les candidats s'étalent de 8,75 à 18,40 (elles allaient de 10,8 à 18,35 en 2019), la note du dernier admis étant de 12,40 (pour 14,1 en 2019). On observe ainsi globalement une baisse des notes obtenues avec un étalement plus conséquent de la notation en 2019.

Dans ses délibérations, le jury a longuement discuté de la baisse du niveau moyen des candidats avec la volonté forte de prodiguer des conseils aux futurs candidats.

D'une façon générale, et comme les autres années, quelques candidats ont manifestement peu préparé cette épreuve. Le jury souhaite rappeler que le temps imparti à la présentation du parcours professionnel du candidat est de 5 minutes et que ce temps doit être respecté ; une présentation trop courte ou trop longue est systématiquement pénalisante. Les candidats ont donc tout intérêt à répéter cette présentation en se mettant eux-mêmes en situation.

Si la préparation à l'exposé est encore et toujours un facteur important dans la réussite, il faut également considérer que cet examen nécessite assurance, précision et concision dans les réponses aux questions posées. Là encore, l'entraînement est certainement un facteur favorisant la réussite.

D'autre part, le jury rappelle qu'il attend une attitude professionnelle du candidat à l'image de celle qu'il doit adopter dans ses activités d'enquêtes. Ainsi l'attitude désinvolte observée chez certains candidats les a pénalisés.

Les candidats doivent apporter beaucoup de soin à l'élaboration de leur dossier RAEP : comme indiqué précédemment, même si le dossier n'est pas pris en compte dans la sélection des candidats, il sert au jury pour la préparation des questions qui seront posées durant l'entretien. Ce dossier illustrant les activités du candidat, un dossier lacunaire pose toujours question.

Cet examen vise à déterminer que les compétences des candidats dans leur métier d'enquêteur sont bien acquises. Le jury attend donc des réponses précises et exactes sur des questions traitant directement du métier d'enquêteur. Ces questions couvrant les premiers items de la grille de questionnement sont celles porteuses des plus gros coefficients dans la

notation. Une réponse lacunaire ou imprécise est forcément très pénalisante car elle peut laisser penser à une insuffisance du candidat dans l'exercice de son métier. Or il faut encore une fois préciser que cet examen vise à sélectionner les candidats qui sont avant tout de bons enquêteurs.

La relative faiblesse des notes obtenues sur les questions traitant de l'environnement professionnel direct montre qu'un effort est à produire. L'importance de connaître non seulement l'utilité des enquêtes ou de relevés de prix mais aussi des phases et des différents acteurs qui concourent aux processus est primordiale.

Le jury attend des candidats la connaissance générale des structures locales des établissements auxquels chaque candidat est rattaché.

De même, il est primordial pour un enquêteur de connaître la place de son activité dans le processus d'élaboration des statistiques sociales ou économiques. Pour cela, le jury suggère aux candidats de se documenter en mobilisant tous les supports mis à disposition (intranet de l'Insee, actions de communication interne, publications, mementos des enquêtes ménages et prix...).

3 - Annexes

- **Annexe 1** : Grille d'entretien
- **Annexe 2** : Tableaux statistiques

Annexe 1 : grille d'entretien

<p>(1) Compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) (coeff. 22)</p>	<p>1. La maîtrise métier et la déontologie liée au métier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sens, utilité et spécificité des enquêtes et des collectes • Confidentialité, qualité, importance et respect du protocole et des délais • Connaissance des informations mises à disposition du public sur les enquêtes-ménages et la collecte des prix
	<p>2. Les techniques de collecte et la maîtrise des outils :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compréhension et mise en œuvre du protocole et des consignes • Savoir s'organiser, être efficace • Persévérance, ténacité • Maîtrise des outils informatiques et bureautiques
	<p>3. Le relationnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avec l'extérieur (respecter les enquêtés, faire preuve de courtoisie et de force de conviction...) • Avec les collègues (transmettre, partager, avoir le sens du collectif...) • Avec la hiérarchie (écouter, rendre compte, alerter...)
	<p>4. La présentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expression orale • Attitude professionnelle
	<p>5. La disponibilité / les remplacements / la gestion du temps</p> <ul style="list-style-type: none"> • accepter les contraintes • savoir s'organiser
	<p>6. Les connaissances Insee (connaissance de l'environnement professionnel) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Insertion des enquêteurs et de la collecte, dans l'organisation
<p>(2) Aptitudes (coeff. 13)</p>	<p>7. Avoir du recul et de la hauteur de vue :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Esprit critique et d'analyse • Être force de proposition
	<p>8. Savoir travailler en équipe (focus, accompagnement...)</p>
	<p>9. Être pédagogue</p>
	<p>10. Adaptabilité / multi activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Savoir d'adapter à de nouvelles situations • Savoir gérer des activités différentes, y compris en même temps • Être réactif
<p>(3) Motivations (coeff. 5)</p>	<p>11. L'envie de progresser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître ses marges de progrès • Savoir développer ses compétences
	<p>12. L'adhésion aux valeurs de l'Insee :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Honnêteté intellectuelle • Les enjeux juridiques et institutionnels de la confidentialité • Esprit de service public
	<p>13. Curiosité intellectuelle, attrait de la nouveauté :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ouverture d'esprit sur l'Insee • L'institution, son rôle et ses composantes • Intérêt et appétence pour les évolutions métiers

Annexe 2 : Tableaux statistiques

NOTA : Ces statistiques portent sur des populations réduites et doivent être interprétées avec précaution.

Origine géographique des candidats inscrits

Candidats inscrits par région	nombre de candidats potentiels	nombre d'inscrits	Pourcentage d'inscrits (%)
DIRAG	25	5	20,0%
DR Auvergne-Rhône-Alpes (Clermont-Ferrand)	4	0	0,0%
DR Auvergne-Rhône-Alpes (Lyon)	15	3	20,0%
DR Bourgogne-Franche-Comté (Besançon)	6	1	16,7%
DR Bourgogne-Franche-Comté (Dijon)	2	0	0,0%
DR Bretagne	19	2	10,5%
DR Centre-Val de Loire	14	1	7,1%
DR Corse	1	0	0,0%
DR Grand-Est (Strasbourg)	4	3	75,0%
DR Grand-Est (Reims)	12	0	0,0%
DR Grand-Est (Nancy)	13	2	15,4%
DR Hauts de France (Lille)	12	5	41,7%
DR Hauts-de-France (Amiens)	6	1	16,7%
DR Île-de-France	14	3	21,4%
DR Normandie (Caen)	5	0	0,0%
DR Normandie (Rouen)	9	0	0,0%
DR Nouvelle-Aquitaine (Limoges)	3	0	0,0%
DR Nouvelle-Aquitaine (Poitiers)	5	0	0,0%
DR Nouvelle-Aquitaine (Bordeaux)	6	0	0,0%
DR Occitanie (Montpellier)	18	2	11,1%
DR Occitanie (Toulouse)	7	0	0,0%
DR PACA	22	1	4,5%
DR Pays de Loire	7	3	42,9%
DR Réunion-Mayotte	21	3	14,3%
Total	250	35	14,0%

Origine géographique des candidats reçus

DR/Établissement	Nombre de reçus
DR Hauts de France (Lille)	4
DR Auvergne-Rhône-Alpes (Lyon)	3
DR Grand-Est (Strasbourg)	2
DR Bretagne	2
DR Pays de Loire	2
DIRAG	1
DR Centre-Val de Loire	1
DR Hauts-de-France (Amiens)	1
DR IDF	1
DR PACA	1
DR Grand-Est (Nancy)	1
DR Réunion-Mayotte	1
TOTAL	20

Répartition par sexe

Sexe	Candidats potentiels	Candidats inscrits	Candidats reçus	Taux d'inscription (%)	Taux de réussite (%)
Femmes	215	30	17	14,0	56,7
Hommes	35	5	3	14,3	60,0

Répartition par âge

Tranche d'âge (années)	Candidats potentiels	Candidats inscrits	Candidats reçus	Taux d'inscription (%)	Taux de réussite (%)
<=45	27	10	5	37,0	50,0
46 – 50	38	9	5	23,7	55,6
51 – 55	40	8	4	20,0	50,0
56 – 60	60	7	6	11,7	85,7
60 ou +	85	1	0	1,2	0,0

Répartition par réseau

Réseau	Candidats inscrits	Candidats reçus	Taux de réussite (%)
Ménages	22	14	63,6
Prix	2	1	50,0
Bi réseaux	11	5	45,5